



# DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Service des Impôts des Entreprises deDE LA SOMME CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES 1/3 RUE PIERRE ROLLIN 80023 AMIENS CEDEX 3 Téléphone : 03 22 46 84 43

Réception exclusivement sur rendez-vous Horaires d'ouverture : UNIQUEMENT SUR RENDEZ-

VOUS

Référence à rappeler : 897482774 00014

**M VAN DEN EYNDE PAUL** 

OBJET : Création de votre activité professionnelle Vos interlocuteurs auprès de la DGFiP.

SIE deDE LA SOMME CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES 1/3 RUE PIERRE ROLLIN 80023 AMIENS CEDEX 3

M PAUL VAN DEN EYNDE 21, RUE BERTREUX 80260 TALMAS

Le 29 mars 2021

Madame, Monsieur,

Vous venez de créer votre activité professionnelle. Pour vous accompagner tout au long de la vie de votre entreprise, la DGFiP met à votre disposition un bouquet de services destinés à vous faciliter l'impôt :

- d'ores et déjà, vous trouverez ci-joint un mémento fiscal qui reprend les informations issues de votre déclaration d'activité auprès de votre centre de formalités des entreprises ainsi que vos options fiscales. Si vous souhaitez modifier ces informations, n'hésitez pas à nous contacter.
- sur le site impots.gouv.fr (rubrique « professionnel »), vous trouverez les réponses à vos principales questions, ainsi qu'une documentation adaptée à vos besoins. Le site impots.gouv.fr/portail/createur-entreprise vous permet d'accéder facilement aux livrets fiscaux, à des fiches pratiques et aux tutoriels vidéos concernant les principales démarches en ligne.
- retrouvez sur impots.gouv.fr toute l'information sur le prélèvement à la source (PAS), que vous soyez collecteur de PAS en tant qu'employeur (rubrique professionnel) ou que vous soyez travailleurs indépendants (rubrique particulier/gérer mon prélèvement à la source/je signale une modification de mes revenus/je débute une activité professionnelle).
- le site impots.gouv.fr vous permet également de créer et d'accéder à votre espace professionnel sécurisé. Nous vous conseillons de le créer dès maintenant. Cette démarche est simple et rapide.

À partir de cet espace, vous pourrez déclarer et payer sur internet la plupart des impôts de votre entreprise et bénéficierez de certains services (échanges et transmissions de documents avec vos services des impôts via la messagerie sécurisée, consultation de vos déclarations, avis de cotisation foncière des entreprises, paiements, gestion de vos comptes bancaires, obtention d'une attestation de régularité fiscale ou de résidence...).

Sachez que le Service des Impôts des Entreprises (SIE) deDE LA SOMME est votre interlocuteur fiscal. Si vous souhaitez faire le point sur vos droits et obligations, il se tient à votre disposition pour vous apporter tous renseignements utiles : par messagerie électronique, téléphone, courrier ou sur rendez-vous. Nous vous recommandons d'utiliser la messagerie sécurisée de votre espace professionnel du site impots.gouv.fr.

N'oubliez pas qu'en cas de déménagement ou de cessation de votre activité, vous devrez informer le même centre de formalités des entreprises (CFE) que lors de la création.

En espérant faciliter vos démarches, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Nathalie QUENTIN 03 22 46 84 43 sie.somme@dgfip.finances.gouv.fr

Les dispositions des articles 39 et 40 de la Loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée par la Loi n°2004-801 du 6 août 2004, garantissent les droits des personnes physiques à l'égard des traitements des données à caractère personnel.







#### **MEMENTO FISCAL**

**VOTRE ACTIVITE** 897482774 00014 SIRET

Date de création 23/03/2021

Forme juridique Commerçant (code: 1200) VAN DEN EYNDE PAUL Dénomination

Activité principale Autres activités de poste et de courrier (code : 5320Z)

Date de clôture de l'exercice 31/12

Adresse de votre activité 21, RUE BERTREUX 80260 TALMAS

VOS OBLIGATIONS FISCALES	
TYPE D'IMPOT	REGIME D'IMPOSITION
BIC - Bénéfices industriels et commerciaux	MICROE - Régime des micro-entreprises Numéro (ROF) : BIC1
TVA - Taxe sur la valeur ajoutée	RFB - Franchise en base Numéro (ROF) : TVA1
CFE - Cotisation foncière des entreprises	VLF* Numéro (ROF) : CFE1
RCM - Revenus de capitaux mobiliers	- Numéro (ROF) : RCM1

### **VOS SERVICES**

Service en ligne

#### Impots.gouv.fr

### Impots.gouv

Les entreprises ont l'obligation de télé-déclarer leurs déclarations de TVA et de résultats, de consulter en ligne leurs avis de cotisation foncière des entreprises (CFE) et de télé-payer leurs principaux impôts (TVA, Impôt sur les sociétés, taxe sur les salaires (TS), cotisation sur la valeur ajoutée (CVAE), cotisation foncière des entreprises (CFE), prélèvements et retenues à la source sur les revenus de capitaux mobiliers (RCM). Pour effectuer ces opérations en ligne, vous êtes invité à créer votre espace professionnel sécurisé sur le site impots gouv.fr.

## Votre espace professionnel, accessible à partir du site impots.gouv.fr, vous permet également de :

- vous informer et consulter la documentation fiscale, l'actualité fiscale et accéder aux sites des partenaires du ministère des finances et des comptes publics;
- consulter votre compte fiscal (message d'information, consultation des déclarations y compris celles de prélèvement à la source si vous êtes collecteur en tant qu'employeur, des avis de CFE et des paiements, gestion des comptes bancaires);
- déclarer la TVA, les déclarations de résultats, la CVAE, les RCM;
- payer la TVA, l'IS, la CFE, la CVAE, la TS, les RCM et la taxe foncière (TF);
- effectuer une demande de remboursement de crédit de TVA ou un remboursement de TVA pour les opérations effectuées dans d'autres Etats membres;
- obtenir une attestation de régularité fiscale en temps réel : les entreprises soumises à l'IS et assujetties à la TVA peuvent éditer directement à partir de leur espace professionnel l'attestation fiscale demandée pour les marchés publics.
- accéder à la messagerie sécurisée pour déposer une réclamation, signaler une difficulté, poser une question générale ou transmettre toute information ou document utiles à la gestion de votre dossier auprès du service compétent de l'administration fiscale et en suivre l'avancement. Nous vous invitons à utiliser votre messagerie sécurisée comme principal moyen de communication avec nos services.

Votre espace particulier, également accessible à partir du site impots.gouv.fr, vous permet notamment de :

	<ul> <li>gérer vos acomptes de prélèvement à la source (service « Gérer mon prélèvement à la source », si vous exercez une activité indépendante. Vos acomptes seront ainsi ajustés à votre situation au plus vite. Vous pourrez choisir un paiement trimestriel de vos acomptes sur vos revenus d'activité. De même en cas de variation d'activité, vous pourrez demander le report d'une échéance sur le mois ou le trimestre suivant.</li> </ul>
0806 000 225**	Un service téléphonique est également à votre disposition du lundi au vendredi de 8h30 à 19h.
Votre Service des Impôts des Entreprises	SIE deDE LA SOMME CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES 1/3 RUE PIERRE ROLLIN 80023 AMIENS CEDEX 3 Tél: 03 22 46 84 43 Réception exclusivement sur rendez-vous. Horaires d'ouverture: UNIQUEMENT SUR RENDEZ-VOUS Utilisez votre messagerie sécurisée dans votre espace professionnel sur impots.gouv.fr
	La loi ESSOC du 10 août 2018 généralise le principe du droit à l'erreur pour les



La loi ESSOC du 10 août 2018 généralise le principe du droit à l'erreur pour les usagers de l'administration. Tout contribuable de bonne foi a la possibilité de corriger - spontanément ou au cours d'un contrôle - ses déclarations sans risque de sanction et de bénéficier d'un intérêt de retard réduit.

Pour en savoir plus : « impots.gouv.fr / rubrique droit à l'erreur »

<sup>(\*)</sup> VLF-Valeur locative foncière ou base minimale

<sup>(\*\*)</sup> Service gratuit + prix appel. depuis l'étranger, renseignez-vous au près de votre opérateur.